

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance..... 10

Excusé.e.s ou absent.e.s
à la séance 7

Délibération n°10-2023-06-13

Convention de service relatif à l'accès de l'extranet des
CAF pour les instructions RSA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 JUILLET à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s convoqués le mardi 6 juin 2023, se sont réuni.e.s au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS.**

ETAIENT PRESENT.E.S / REPRESENTE.E.S :

ANNE KLOPP, LOIC DAMIANI, CHRISTOPHE MATHIEU, BERNARD LEGER, MARTIAL AUDIN,
SAMUEL MULLER, ANNE MARIE MAFFRE, FRANCOISE BARRUEL, STEPHANIE MICHEL,
BERNARD MANNEVILLE

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S :

JEAN PHILIPPE GAUTRAIS, ISABELLE BAYOL, MARC GROUSSET, BERNARD THOREAU,
BRIGITTE VINCENT, FATOU CAMARA NACERA LARABI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

CONSIDERANT que le C.C.A.S. dans le cadre de sa mission d'accès aux droits, instruit les demandes de R.S.A. pour les personnes isolées sans enfants mineurs,

CONSIDERANT que l'instruction dématérialisée du R.S.A. est généralisée,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser et de soumettre au Conseil d'Administration une convention de service pour l'accès à l'extranet de la CAF94 pour l'instruction des demandes,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention avec la CAF Val-de-Marne relative à l'accès à l'extranet des CAF pour les services instructeurs du RSA.

ARTICLE 2 : que cette convention est conclue pour une durée d'un an et sera renouvelée par tacite reconduction par période de douze mois.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne

le

Publication

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Président,



POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-Présidente
Anne KLOPP



